

**Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identificateur de produit**

**Nom commercial ou désignation du mélange** Polish MPA 10000

**Numéro d'enregistrement** -

**Utilisation du produit** Utilisation industrielle

**Date de la première publication** le 16-juin-2011

**Numéro de version** 1,0

**Date de révision** le 16-juin-2011

**Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version**

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées** Non disponible.

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**NOM DE LA SOCIETE** Festool GmbH  
Allemagne

**Adresse** Wertstrasse 20  
D-73240 Wendlingen  
+49 (0) 7024 804-0

**Personne à contacter** Peter Fischer  
**Numéro de téléphone** +49 (0) 214 30 57725  
**E-mail** peter.fischer@bayer.com

**Numéro d'appel d'urgence** +49 (0) 7024 804-0  
07:30 - 16:00

**Section 2: Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements**

**Classification** R66

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements****Risques pour la santé**

Risque en cas d'inhalation Catégorie 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Résumé des dangers**

**Risques physiques** Pas de classification pour les dangers physiques.

**Risques pour la santé** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

**Dangers pour l'environnement** Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Risques particuliers** Non disponible.

**Principaux symptômes** Non disponible.

**Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Conseils de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Porter des gants de protection. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
<b>Réaction</b>	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
<b>Élimination</b>	Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.
<b>Informations supplémentaires de l'étiquette</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Section 3: Composition/informations sur les composants

#### Mélange

#### Généralités

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Notes
Aluminiumoxid	<= 30	1344-28-1 215-691-6	-	-	#
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP :</b> -				
Hydrotreated Light Paraffinic Distillate	<= 20	64742-55-8 265-158-7	-	649-468-00-3	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP :</b> Asp. Tox. 1;H304				
Naphtha (petroleum), Hydrotreated Heavy (< 0.1% Benzene)	<= 20	64742-48-9 265-150-3	-	649-327-00-6	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> Xn;R65, R66				
	<b>CLP :</b> Asp. Tox. 1;H304				
Autres composants sous les niveaux déclarables	0,78				
CLP : Règlement n° 1272/2008.					
DSD : Directive 67/548/CEE.					
# : Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.					
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.					
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.					

**Commentaires sur la composition** Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

### Section 4: Premiers secours

#### Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Non disponible.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponible.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Agents chimiques secs.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau.

### Conseils aux pompiers

**Equipements de protection particuliers des pompiers** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Les ruissellements d'eau peuvent nuire à l'environnement.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Les surfaces peuvent devenir glissantes après déversement. Éloigner toute source d'inflammation.

**Pour les secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

**Référence à d'autres sections** Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8.

## Section 7: Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation. Température de stockage : Entre 15 °C et 25 °C

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### Germany - TRGS 900

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminiumoxid (1344-28-1)	AGW	3 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières alvéolaires. Poussière inhalable.
Solvent Naphtha C9-C15 Aliphaten	VME	600 mg/m <sup>3</sup>	

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi actuellement recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.

**DNEL** Non disponible.

**PNEC** Non disponible.

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Généralités** Non disponible.

**Protection des yeux/du visage** Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

**Protection de la peau**

- **Protection des mains** Utiliser des gants de protection en : Butylcaoutchouc.
- **Divers** Porter un vêtement de protection approprié. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

**Risques thermiques** Non disponible.

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Non disponible.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide.

**Forme** Visqueux.

**Couleur** Jaune.

**Odeur** Caractéristique.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** 7 - 9

**Point de fusion/point de congélation** Non disponible.

**Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition** > 100 °C (> 212 °F)

**Point d'éclair** > 65 °C (> 149 °F)

**Température d'autoignition** Sans objet.

**Inflammabilité (solide, gaz)** Non disponible.

**Limite d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Propriétés comburantes** Sans objet.

**Propriétés explosives** Sans objet.

**Limite d'explosivité** Sans objet.

**Pression de vapeur** Sans objet.

**Densité de vapeur** Sans objet.

**Taux d'évaporation** Sans objet.

**Densité relative** Non disponible.

**Densité** 1 g/mL

**Solubilité (dans l'eau)** miscible

**Coefficient de partition (n-octanol/eau)** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** > 7 mm<sup>2</sup>/s @ 40 °C

**Fraction volatile** Non disponible.

**Autres informations** Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## Section 10: Stabilité et réactivité

**Stabilité chimique** Ce produit est stable dans des conditions normales.  
**Conditions à éviter** Eviter les températures supérieures au point d'éclair.  
**Matières incompatibles** Agents oxydants forts.  
**Produits de décomposition dangereux** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

**Ingestion** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
**Inhalation** Non disponible.  
**Contact avec la peau** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
**Contact avec les yeux** Non disponible.

**Symptômes** Non disponible.

### Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Composants

### Résultats d'essais

---

Aluminiumoxid (1344-28-1)	Aiguë Cutané(e) DL50 >= 5000 mg/kg Aiguë Inhalation DL50 >= 1000 mg/kg 4 heures Aiguë Oral DL50 >= 5000 mg/kg
---------------------------	---

**Corrosion ou irritation de la peau** Délipidation, dessèchement et gerçures de la peau.

**Blessure ou irritation grave des yeux** Non disponible.

**Sensibilisation respiratoire** Non disponible.

**Cancérogénicité** Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Non disponible.

**Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique** Non disponible.

**Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées** Non disponible.

**Risque en cas d'inhalation** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances** Non disponible.

**Autres informations** Non disponible.

## Section 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.

### Toxicité

#### Composants

#### Résultats d'essais

---

Aluminiumoxid (1344-28-1)	NOEC (concentration sans effet observé) Algues: >= 100 mg/l 72 heures NOEC (concentration sans effet observé) Daphnie: >= 100 mg/l 48 heures NOEC (concentration sans effet observé) Trout family (Salmonidae): >= 100 mg/l 96 heures
---------------------------	---

**Persistance et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

<b>Mobilité</b>	Non disponible.
<b>Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage</b>	Non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.
<b>Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Non disponible.
<b>Autres effets néfastes</b>	Non disponible.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduaire</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Code de déchet européen</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Les méthodes d'élimination / d'information</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un centre de collecte de déchets agréés. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Pas d'information disponible.

## Section 15: Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listé.

**Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 59(1). Liste candidate**

N'est pas listé.

**Autres réglementations** Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

<b>Réglementations nationales</b>	Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit.
<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>	Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.
<b>Section 16: Autres informations</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	Non disponible.
<b>Références</b>	Non disponible.
<b>Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange</b>	Non disponible.
<b>Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15</b>	R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Informations de révision</b>	Non disponible.
<b>Informations de formation</b>	Non disponible.
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.
<b>Date d'émission</b>	le 16-juin-2011
<b>Date de révision</b>	le 16-juin-2011
<b>Date d'impression</b>	le 16-juin-2011